



Certificat d'Animateur Fédéral

anciennement AS et CFEB

SAISON 2023-2024

Ce certificat est valable 3 ans



Comité Nord
JUDO



Introduction

Ce dispositif dérogatoire aux diplômes professionnels vise en priorité à répondre aux besoins d'encadrement des petites associations qui ne peuvent, dans un premier temps, recourir aux services d'un enseignant titulaire d'un diplôme professionnel en judo-jujitsu.

Le Certificat d'Animateur Fédéral (CAF) autorise son titulaire à enseigner bénévolement le judo-jujitsu en autonomie pédagogique dans une association affiliée à la FFJDA, et exclusivement sur les spécificités validées par la certification (Socle commun + socles spécifiques) et de manière ponctuelle, sur n'importe quel public en cas d'empêchement exceptionnel d'un enseignant

Ce certificat est valable trois saisons sportives consécutives.

Le CAF est un véritable tremplin pour ceux qui entrent dans le processus de formation mais également une montée en compétence des titulaires du CFEB avec des équivalences avantageuses.

Marc-Antoine LE CAP
Directeur de la Formation - Ligue Hauts de France



Les exigences préalables à l'entrée en formation

Chaque candidat devra satisfaire aux exigences ci-dessous :



Être âgé d'au moins 18 ans, le jour de la certification



Avoir un club d'alternance et un tuteur ayant un diplôme professionnel autorisant l'enseignement du judo jujitsu.



Être au moins ceinture marron et titulaire du Certificat d'Assistant Professeur ou ceinture noire 1er dan à la date de l'examen.



Fournir le dossier d'inscription complet avec le curriculum vitae mentionnant notamment le cursus judo, les diplômes obtenus et les motivations du candidat.



Fournir un extrait N3 du casier judiciaire ou pièce identique certifiée exacte pour les étrangers.



Être licencié à la FFJDA pour la saison en cours.



Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu, ci joint dans le dossier.



Être titulaire d'un diplôme de 1ers secours (PSC1 ou équivalence.)



Transmettre un document stipulant son engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole

Le parcours de formation

Le Certificat d'Animateur Fédéral pour l'enseignement bénévole est obtenu après :

1

Un « Socle commun »

d'une durée minimale de 40 heures obligatoires (soit 33 heures en Organisme de Formation et 7 heures en FOAD) dans l'un des comités.
Le socle comprend les thèmes suivants :

LE CONTENU

Réglementation & sécurité

Caractéristiques des publics

Fondamentaux, la pédagogie et l'animation

Validation des parcours « Lutte contre les dérives » et « Commotion cérébrale » en FOAD

Présentation détaillée de la filière de formation fédérale.

LES DATES SONT À CONSULTER SUR LE SITE DU COMITÉ



Comité Nord
J U D O

Comité Du Nord

26 Rue Denis Papin, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Téléphone : 03 20 59 92 39

<https://www.comitenordjudo.fr>

Les dates dans le Nord : le 07/01/24 Le 28/01/24, le 11/02/24, le 18/02/24

Comité Départementale Judo de la Somme

Maison des Sports

2, rue Lescouvé

80000 AMIENS

<https://judosomme.ffjudo.com>



Comité Départementale Judo du Pas de Calais

3 Rue de la Bastille

62210 AVION

09 75 27 00 47

contact@comite62judo.fr



Comité Départementale Judo de l'Oise

55 Bd Pierre de Coubertin

60180 Nogent s/Oise

Téléphone : 0687980156

presidence.judo.oise@gmail.com

<https://comitejudooise.ffjudo.com>



Comité Départementale Judo de l'Aisne

Rue André Huart

02700 TERGNIER

Téléphone : 06 85 33 40 72

mduchesne.cdja@orange.fr

comiteaisnejudo.ffjudo.com

Le parcours de formation (suite)

La validation du parcours FOAD « lutte contre les dérives » en FOAD (visio) :

- Module éthique et déontologie,
- Module violence,
- La validation du parcours FOAD « Commotion cérébrale »,
- Une présentation détaillée de la filière de formation fédérale .

2

Un « Socle spécifique »

Durée minimale : 14 heures.

Possibilité de s'inscrire sur 1 ou plusieurs socle(s) spécifique(s) en fonction du public ou compétences proposées par le comité.

Les socles spécifiques sont : Eveil judo/ École de Judo(jusqu'à Benjamins), Judo Ados et Adultes (à partir de Minimes) / Jujitsu / Taïso

DEPARTEMENT DU 02

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

DEPARTEMENT DU 59

*École de Judo (jusqu'à Benjamins) 17/03 et 24/03
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes) 17/03 et 24/03
Socle spécifique • Éveil Judo 17/03 et 24/03*

DEPARTEMENT DU 60

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique • Jujitsu*

DEPARTEMENT DU 62

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique • Taïso*

DEPARTEMENT DU 80

*École de Judo (jusqu'à Benjamins)
Judo Ados Adultes (à partir de Minimes)
Socle spécifique à définir*

Le parcours de formation (suite et fin)

3

ALTERNANCE EN CLUB

Sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel en judo jujitsu et reconnu par la ligue, d'une durée minimale de 50 heures dans une association affiliée à la FFJDA. Cette alternance se fera sur les thèmes suivants :

- Les points du socle commun
- Le(s) socle(s) spécifique(s) préparé(s)

4

LA CERTIFICATION

comprenant les épreuves suivantes : (il sera possible de coupler les deux certifications à une même date et un même lieu) :

Certification du socle commun (1h30' maximum) portant sur

- La pédagogie
- La technique
- La réglementation et la sécurité dans l'enseignement du judo

Certification du socle spécifique (1h15' maximum)

- La pédagogie
- La technique liée au public
- La réglementation et la sécurité relative au socle



Certification du socle commun (1h30 minimum)

Epreuve 1 (1h maximum) - La pédagogie

Tirage au sort d'un sujet, préparer pendant 45 minutes d'un cycle adapté au public cible choisi.
S'entretenir avec un jury durant 15 minutes .
Présenter et justifier des choix et l'intérêt des séances composants le cycle.
Présenter les aspects pédagogiques fondamentaux.

Epreuve 2 (15' maximum) - La technique

Démonstration technique libre de 5 minutes (Tachi waza et ne waza).
La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspects fondamentaux et sécuritaires de la pratique.
Des précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement....pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) - La réglementation et la sécurité

Exposé de 5 minutes sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance.
Entretien de 10 minutes avec le jury sur la réglementation de base et les aspects sécuritaires (Questions/réponses.)

Certification d'un socle spécifique (1h15 maximum) :

Epreuve 1 (45' maximum) - La pédagogie

Tirage au sort d'1 des 4 séances (sur 4 thèmes spécifiques lié au public cible) préparée en amont par le candidat.
Diriger la séance sur une durée de 30' en choisissant les exercices les plus pertinents
Entretien de 15' avec le jury pour justifier des choix et l'intérêt des exercices composant la seance.

Epreuve 2 (15' maximum) - La technique liée au public spécifique du socle

Démonstration technique libre de 5 minutes (Tachi waza et ne waza);
La démonstration est suivie d'un entretien de 10 minutes sur les aspect fondamentaux, pédagogique et sécuritaires de la pratique;
Des précisions sur des points techniques, exercices d'entraînement, . pourront être demandées par le jury.

Epreuve 3 (15' maximum) - La réglementation et la sécurité

Exposé de 5' sur la synthèse des actions menées dans la structure d'alternance;
Entretien de 10' avec le jury sur la réglementation de base et les aspects sécuritaires (Questions/réponses.)



Les tarifs

Formation complète pour les nouveaux : 450€

Formation complète

socle commun + 1 socle spécifique

Formation sans équivalence CFEB ou AS

Formation pour les anciens AS et les CFEB : 180€

Pour les anciens AS et CFEB en cours de validité(les prérogatives d'encadrement sont prolongées pour la saison 2023-2024 qu'à la condition d'avoir justifié la formation continue avant le 31 octobre 2023.)

Ils auront l'équivalence du socle commun du CAF

Ils devront pour continuer à enseigner la saison suivante, valider le(s) socle(s) spécifique du(des) public(s) qu'ils encadrent.

Formation d'un socle spécifique + certification

FAIRE LES CHÈQUES À L'ORDRE DU COMITÉ DANS LEQUEL VOUS VOUS INSCRIVEZ EN L'AJOUTANT À VOTRE DOSSIER COMPLET

D'autres opportunités



CQP MAM

OPPORTUNITÉ EXCEPTIONNELLE
SAISON 2023-2024

Pour les CFEB à jour de leur renouvellement et possédant le 2ème Dan
Devenez CQP MAM en ne passant que 2 Unités Capitalisables (UC) au lieu de 3 !

Uniquement cette saison, vous êtes dispensés de l'épreuve des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP) et surtout de l'UC3 !

Le prix pour les personnes entrant dans cette configuration :
~>1415€ (1200€ pour 2UC + 200€ de frais d'examen + 15€ de frais de dossier).

Soit une différence de 600€ par rapport à un CQP MAM classique (rectifier le prix en ajoutant au dossier votre CFEB à jour).

VOTRE DOSSIER CQP MAM

A envoyer avant
le 17/11/23

LIGUE HDF DE JUDO
124 rue Saint-Pry 62400
BETHUNE

LES TESTS

Le 10/12/2023



Lien pour accéder au dossier sur le site



Les inscriptions

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site des comités et celui de La Ligue des Hauts de France de Judo

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le dossier d'inscription est à compléter et à envoyer par boîte postale au comité pour votre formation

Chaque comité enverra un listing du nombre d'inscrits pour le socle commun et le(s) socle(s) spécifique(s) à Marc-Antoine LE CAP, Directeur de la Formation auprès de la Ligue Hauts de France.

E-mail : marc-antoine.lecap@ffjudo.com

Pour toutes questions, merci de contacter le comité choisi pour votre formation.

